

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN TROIS LOTS : COMMUNE DE MONTPELLIER (Hérault)
Résidence « Sun City », 70 / 72, avenue du Pont Juvénal

1er LOT : APPARTEMENT T2 au rez-de-chaussée avec terrasse d'une superficie de 39 m² et place de parking.

2ème LOT : STUDIO au rez-de-chaussée avec terrasse d'une superficie de 22 m² et place de parking

3ème LOT : STUDIO au rez-de-chaussée avec terrasse d'une superficie de 22,72 m² et place de parking

MISES A PRIX :

40.000 € pour le lot n° 1 - 35.000 € pour le lot n° 2 - 35.000 € pour le lot n° 3
VISITE : VENDREDI 13 MARS 2026 à 09 heures

LE LUNDI 30 MARS 2026 à 14 h et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER - place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

La présente vente est poursuivie à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI PYRENEES, société coopérative à capital variable, dont le n° SIREN est 444 953 830 et immatriculée au RCS d'ALBI, dont le siège est 219, avenue François Verdier, 81000 ALBI, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité au siège.

Ayant constitué pour avocat Maître Pascal ADDE, membre de la SCP ADDE-SOUBRA AVOCATS, Avocat au Barreau de MONTPELLIER, y demeurant, Espace Pitot - 60 Place J. Mirouze - bât C, 34000 MONTPELLIER.

DESIGNATION DES BIENS :

Commune de MONTPELLIER (Hérault) :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété dénommé « SUN CITY » sis 70 / 72, avenue du Pont Juvénal, cadastrés : - section HK n° 93 (pour moitié indivise) - section HK n° 164 - section HK n° 456 - section HK n° 461

1er LOT : Lot n° 60 : un appartement T2 portant le n° 17 situé au rez-de-chaussée de la résidence d'une superficie de 39m² avec une terrasse

Et les 85/10.000èmes des parties communes générales

Lot n° 168 : une place de parking non couverte portant le n° 3

Et les 5/10.000èmes des parties communes générales

2ème LOT : Lot n° 61 : un studio portant le n° 18 situé au rez-de-chaussée de la résidence, d'une superficie de 22 m² avec terrasse

Et les 58 /10 000èmes des parties communes générales

Lot n° 220 : une place de parking non couverte portant le n° 55

Et les 5/10 000èmes des parties communes générales

3ème LOT : Lot n° 62 : un studio portant le n° 19 situé au rez-de-chaussée de la résidence, d'une superficie de 22,72 m² avec terrasse

Et les 59/10 000èmes des parties communes générales

Lot n° 223 : une place de parking non couverte portant le n° 58

Et les 5/10 000èmes des parties communes générales

INDICATIONS DES CONDITIONS D'OCCUPATION : La résidence SUN CITY est gérée par la société GOELIA.

Le syndic de la résidence est la société CITYA COGESIM, 12, rue Foch à MONTPELLIER.

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

- Maître Pascal ADDE, membre de la SCP ADDE-SOUBRA AVOCATS, Avocat au Barreau de MONTPELLIER, site internet : <https://www.as-avocats.net/> - mail : contact@as-avocats.net - tél : 04.67.66.03.32.

- Maître Laurent PARDAILLÉ, membre de la SCP D'AVOCATS Laurent PARDAILLÉ, Avocat au Barreau de l'Aveyron, mail : cabinet@lpavocat.fr - tél : 05.65.60.40.68.

- au Greffe du Juge de l'Exécution près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER, où le cahier des conditions de la vente (RG 24/00016) peut être consulté

- Sur les lieux pour visite le vendredi 13 mars 2026 à 09 heures.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER et moyennant consignation du dixième de la mise à prix par chèque de banque.